

Archives de presse. Tribunal de foix, Ariège. La balance truquée de la justice, c'était un soir d'hiver en décembre 2003 deux jeunes d'origine Maghrébine marche dans une rue d'un village, soudain un véhicule de la gendarmerie qui roule très vite le véhicule de la gendarmerie s'arrête à coups de frein à main, deux militaires en uniforme ont surgit, le visage fermé, le regard d'un gendarme planté sur un jeune, celui qui conduisait le véhicule de la gendarmerie s'est avancé d'un pas lourd pointant coup de poing au jeune, encore gravé dans sa chair, un éclat de douleur sourde logé sous sa mâchoire, un individu d'origine Maghrébine et de nationalité française, était resté là, les mains vides, totalement calme, figé par la peur face à ces uniformes censés de protéger. Il n'avait esquissé aucun geste, prononcé aucune menace. Juste subi la brutalité gratuite d'un gendarme sur de son impunité en décembre 2002 dans une petite localité ariégeoise, le gendarme qui profite de l'abus de pouvoir dit à l'individu tu va arrêter d'écrire tes courriers à l'adjudant-chef, c'est compris, tu commences à nous fatiguer avec tes histoires, le véhicule a redémarrer en trombe, laissant les deux jeunes sonné, quelques mètres plus loin, le véhicule de la gendarmerie a marqué un nouvel arrêt. Par la vitre baissée, le gendarme passager a craché sa dernière menace, si on te revoit traîner dans ce village, on te casse la gueule, fait attention à toi, quelques jours plus tard l'individu porte plainte contre les 2 gendarmes pour violences auprès du Palais de Justice de Foix, le gendarme qui avait frappé l'individu porte plainte à son tour pour DÉNONCIATION CALOMNIEUSE, au mois d'avril 2003 l'individu il est convoqué à la gendarmerie nationale de Pamiers à proximité de la gare SNCF à l'époque, il est auditionné, quelques mois plus tard, la réalité l'a brutalement rattrapé dans l'enceinte froide du tribunal. Sur le banc des prévenus, la peur avait changé de camp, mais pas de rôle. Dans le procès-verbal rédigé par les deux gendarmes, la vérité avait été méthodiquement réécrite, individu extrêmement agité, adoptant une posture menaçante, nécessité de l'usage proportionné de la force. L'individu a eu beau protester, jurer qu'il était calme, la machine judiciaire s'est refermée sur lui. Le président du tribunal de Foix, costume impeccable et le regard distrait, a balayé ses arguments d'un revers de main. Pour le magistrat, la messe était dite avant même l'ouverture de l'audience. Vous mettez en cause la parole de représentants de la force publique assermenté, monsieur, leurs procès-verbaux font foi jusqu'à preuve du contraire. Aucun témoin n'a été écouté, aucune contradiction sérieuse n'a été admise. La parole des gendarmes valait évangile, celle de l'individu, le mensonge d'un coupable idéal. Condamné pour rébellion et outrage, l'individu est sorti de la salle d'audience avec un casier taché, le sentiment d'avoir été écrasé deux fois, la première fois par les poings, une seconde fois par la robe noire. La Justice venait de légitimer le mensonge d'État.